



## **Appel à participer aux manifestations et aux rassemblements du 23 septembre contre les violences d'Etat et les violences policières, pour la liberté de manifester, de contester et de revendiquer**

A la répression syndicale de plus en plus assumée par l'Etat et le patronat viennent désormais s'ajouter les interdictions de manifester, les amendes et les garde-à-vues arbitraires, la violence de la répression dans les manifestations soumises aux matraques et aux gaz lacrymogènes. 1000 militants sont aujourd'hui poursuivis pour les actions syndicales menées dans le cadre des mobilisations contre la réforme des retraites. Sébastien Menesplier, dirigeant confédéral de la CGT et secrétaire général de la Fédération des Mines et de l'Energie, est convoqué à la gendarmerie pour fait de grève, un fait inédit. Les Soulèvements de la Terre qui fédèrent une centaine d'associations et plus de 140 000 personnes font l'objet d'une procédure de dissolution.

Il est tout de même plus que significatif de noter que l'Etat trouve toujours les moyens d'investir dans des pseudo « armes non létales » ou encore des outils de reconnaissance faciale déployés partout sur le territoire, armes et outils destinés au contrôle des populations pour ne pas dire à la répression des manifestations et de la contestation.

La violence d'Etat accompagne le refus du pouvoir politique de répondre à la moindre revendication. C'est notre droit de contester, de revendiquer et de négocier qui est remis en cause. Pourtant, les motifs de mobilisation ne manquent pas, à commencer par l'augmentation des salaires et des pensions et l'abrogation de la réforme des retraites. Les prix s'envolent. L'inflation alimentaire s'élève à 25% depuis janvier 2022 et oblige de nombreux salariés et leurs familles à réduire leur alimentation. Pourtant, les industriels se gavent. De l'aveu même du FMI, la moitié de l'inflation provient de l'augmentation des marges des entreprises. Dans le secteur de l'énergie, l'eau ou les déchets, les marges sont même au plus haut depuis 1945.

La Fédération CGT des sociétés d'études affirme :

- Les revendications et les moyens d'action des salariés sont légitimes !
- Nous n'acceptons pas de basculer dans un régime autoritaire qui voudrait réprimer les revendications et les militants qui les portent. Aujourd'hui comme hier, nous défendrons la démocratie !

Dans quelle société veulent-ils nous emmener ? Le budget des armées explose. Macron promet de construire 15 000 places de prison supplémentaires et, dans le même temps, ferme des écoles, des classes et des filières entières de lycée professionnel. La jeunesse devrait désormais marcher au pas et suivre les ordres des militaires qui encadrent le Service National Universel devenu quasi-obligatoire. Les services publics sont méthodiquement démantelés. Des quartiers entiers et leur population sont abandonnés. Tout juste le gouvernement tolère-t-il leur existence, à la condition

qu'ils se tiennent sages. La moindre révolte est sévèrement réprimée, en toute impunité. Le policier qui a défiguré le jeune Heidi à Marseille est remis en liberté. Les policiers responsables de la mort d'Adama Traoré sont relaxés. Des mineurs sont condamnés pour l'exemple à de la prison ferme pour avoir volé des paquets de cigarette ou des parfums dans le cadre des révoltes qui ont suivi le meurtre du jeune Nahel à Nanterre. Mais celles et ceux qui sont au pouvoir et qui bouchent systématiquement tout avenir à la jeunesse par la destruction de l'école publique, par la sélection, la ghettoïsation, les difficultés à se loger, à se nourrir et à se former, ceux qui nourrissent le racisme et la division peuvent, eux, continuer tranquillement de détruire les droits et les conquies sociaux : nos régimes de retraite, l'assurance chômage, la Sécurité Sociale, les Conventions Collectives, le Code du travail, les services publics et notamment l'hôpital.

La Fédération CGT des sociétés d'études n'est pas indifférente à la forme que prend l'Etat, aux conditions réelles et concrètes dans lesquelles ses syndiqués sont amenés à se mobiliser avec les salariés pour défendre leurs droits et leurs revendications.

C'est pourquoi nous appelons à manifester massivement le 23 septembre

- pour l'abandon de toutes les poursuites engagées contre les militants syndicaux qui se sont mobilisés pour le retrait de la réforme des retraites et les revendications des salariés qu'ils défendent
- Pour le respect de la liberté d'expression, de la liberté de manifester, de revendiquer et de négocier

La Fédération CGT des sociétés d'études appelle à participer aux initiatives qui se dérouleront dans toute la France le 23 septembre pour exiger :

- l'abrogation de la loi de 2017 sur l'assouplissement des règles en matière d'usage des armes à feu par les forces de l'ordre ;
- une réforme en profondeur de la police, de ses techniques d'intervention et de son armement ;
- le remplacement de l'IGPN par un organisme indépendant de la hiérarchie policière et du pouvoir politique ;
- la création d'un service dédié aux discriminations touchant la jeunesse au sein de l'autorité administrative présidée par le Défenseur des droits et le renforcement des moyens de lutte contre le racisme, y compris dans la police ;
- Un plan d'investissement public ambitieux dans les quartiers populaires et sur l'ensemble du territoire pour rétablir les services publics, le financement des associations et des centres sociaux.

**Marchons toutes et tous ensemble le 23 septembre !**